

Communiqué de presse

Septembre 2024

Aménagement territorial

POUR DES CENTRALITÉS RURALES RENFORCÉES : SIGNATURE DE LA CONVENTION « CENTRALITÉS RURALES EN RÉGION » DE LA COMMUNE DE SAINT-CLAUDE (JURA) ; ENTRE LA REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ, LA COMMUNE DE SAINT-CLAUDE ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT-CLAUDE

Le jeudi 5 septembre 2024 à 15h00

Les centralités rurales intermédiaires constituent un des quatre piliers de la politique de cohésion territoriale (avec les quartiers politiques de la ville ; les territoires de projets et les PNR ; et les ruralités) portée par la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Ces villes concentrent des commerces, des services et des équipements fréquentés par la population et par les habitants des communes voisines ne possédant pas cette même offre sur place. Ces pôles sont d'autant plus importants qu'ils sont situés hors des zones urbaines et animent le plus souvent des vastes territoires peu denses et éloignés des grandes villes. Ils ont également une fonction identitaire forte et connaissent globalement des variations démographiques et d'emploi défavorables, et un revenu moyen par habitant plus faible que la moyenne régionale.

Conformément à ses engagements de mandat, la Région, cheffe de file de l'aménagement du territoire a donc construit un outil réactif, dédié aux centralités les plus fragiles dans une logique de différenciation permettant de « donner plus à ceux qui ont moins ».

128 communes, cumulant des critères de centralités et de fragilités, ont ainsi été sélectionnées pour être accompagnées dans leur projets, dans le cadre de ce nouveau dispositif « Centralités rurales en Région » (C2R).

Doté d'une enveloppe totale de 50 M€ durant la période 2022-2026, votée par les élus régionaux, ce dispositif offre un cadre d'intervention ciblé pour ces centralités petites à intermédiaires de moins de 15 000 habitants, hors des grands pôles urbains, et reconnues comme fragiles.

En cohérence avec les orientations du SRADDET, les objectifs du dispositif sont de :

- Garantir un socle commun de services aux citoyens dans les territoires ;
- Redynamiser les centres-bourgs et centres villes par une action globale ;
- Maintenir les services pour les habitants des centralités et de leur bassin de vie ;
- Animer un territoire peu dense et éloigné des grandes agglomérations ;
- Lutter contre le sentiment d'abandon ou de délaissement pouvant être ressenti par les habitants.

Deux types de conventionnement cadre et d'accompagnement sont possibles :

- Les communes disposant déjà d'une stratégie de revitalisation antérieure à 5 ans pourront bénéficier de la part de la Région d'une enveloppe maximale de 500 000€ pour un soutien à des actions s'inscrivant dans cette stratégie.
- Les communes non dotées de stratégies globales de revitalisation antérieure à 5 ans pourront bénéficier d'une enveloppe maximale de 200 000€, afin de réaliser l'étude de revitalisation et un projet en anticipation de cette dernière.

CONTACTS PRESSE REGION BFC :

Marie Souverbie – marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr – tél 03 80 44 34 66

Laure Hubidos – laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr – tél 03 81 61 61 08

La Région accompagne ensuite, dans les communes conventionnées, les projets qui :

- s'inscrivent dans leur stratégie globale de revitalisation ;
- participent à la transition énergétique et environnementale (respect d'éco-conditions renouvelées) ;
- associent les usagers et habitants.

Les premières conventions ont été délibérées en juillet 2022. **Depuis, la Région a conventionné avec 107 communes.**

La commune de Saint-Claude fait partie de la Communauté de communes du Haut-Jura Saint-Claude (CCHJSC), bassin de vie de 20 000 habitants situé dans le Parc naturel régional du Haut-Jura et à proximité de la Suisse. Saint-Claude, qui compte près de 9 000 habitants, est le pôle principal de la CCHJSC. La ville se situe à 35 min d'Oyonnax, 1h de Lons-le-Saunier, 1h30 de Genève et 2h de Besançon.

En 2019, la ville de Saint-Claude a engagé un programme de redynamisation de son centre-ville (requalification des rues du Marché et du Pré).

Elle poursuit aujourd'hui cette dynamique en étant lauréate des dispositifs « Petites villes de demain » et « Centralités rurales en Région » ; et porte un projet de réaménagement des espaces publics du centre historique. Elle a notamment axé sa stratégie de revitalisation sur la requalification du triangle touristique incluant les rues de la Poyat, Mercière, Antide Janvier et de la place Louis XI.

Dans ce cadre, la Région Bourgogne-Franche-Comté, la Ville de Saint-Claude et la Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude, signeront le :

Judi 5 septembre 2024 à 15h00

à l'Hôtel de ville, en salle d'honneur, 32 rue du Pré
SAINT-CLAUDE (Jura)

la convention « Centralités rurales en Région » de la commune de Saint-Claude

en présence d'Eric HOULLEY

Vice-Président de la Région

en charge de la Cohésion territoriale, de la politique de la ville, des ruralités et des parcs naturels

La presse est invitée à cette signature